

RAPPORT SUR LES DÉCLARATIONS DES
SYNDICATS OUVRIERS

Question n° 2055—**M. Gilbert:**

1. Combien d'entreprises qui ont omis de faire une déclaration conformément à la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers en 1965, 1966 et 1967, n'ont pas encore satisfait aux exigences de la loi?

2. A-t-on intenté des poursuites contre l'une ou l'autre de ces entreprises?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): D'après le Bureau fédéral de la statistique: 1. On a reçu des renseignements complets de 98 p. 100 des sociétés pour les années 1965, 1966 et 1967, et des renseignements partiels de toutes les autres sociétés qui sont tenues de présenter des déclarations. Les déclarations incomplètes font l'objet d'un examen, en vue de déterminer si une poursuite judiciaire serait justifiée.

2. On n'a pas intenté de poursuites contre ces sociétés.

LES INSTALLATIONS TERMINALES DE
NORTH SYDNEY (N.-É.)

Question n° 2105—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

En vertu du crédit n° 20 du ministère des Transports au budget de 1969-1970, affectant la somme de deux millions trois cent mille dollars à la construction de quais et d'installations terminales à North-Sydney (Nouvelle-Écosse) et Argientia (Terre-Neuve) a) quels quais et installations terminales va-t-on effectivement construire à North Sydney et à Argientia, et quelles sommes va-t-on dépenser à chacun de ces titres, b) quels immeubles va-t-on construire ou acquérir à North Sydney et Argientia, et quelles sommes va-t-on dépenser en constructions et acquisitions à chaque endroit, c) quels terrains va-t-on acquérir à North Sydney et à Argientia, et combien va-t-on dépenser à chaque endroit, d) quels travaux, en détail, va-t-on exécuter à North Sydney et Argientia, et combien va-t-on dépenser à chaque endroit?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): a) Néant; b) North Sydney: parachèvement des installations terminales de passagers, \$800,000; Argientia: néant; c) Néant; d) North Sydney: néant. Argientia: revêtement en dur et parachèvement de la route d'Argientia, d'Argientia à la route transcanadienne \$1,500,000.

LES STAGIAIRES AGRICOLES

Question n° 2122—**M. Mazankowski:**

1. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il réduit le nombre des stagiaires agricoles que la National Agricultural Exchange Association peut faire venir au Canada pour travailler dans les entreprises agricoles en 1969?

2. Dans l'affirmative, a) le Ministère s'est-il chargé de trouver des élèves d'écoles secondaires ou des étudiants qui auraient les qualités voulues pour travailler du 1^{er} mai au 1^{er} novembre 1969 et qui seraient disposés à le faire dans les entreprises agricoles privées par cette ordonnance du gouvernement de l'aide dont elles auraient bénéficié par l'entremise de l'Association, b) combien d'étudiants ont effectivement été placés?

[L'hon. M. Kierans.]

3. Parmi les étudiants placés, combien ont informé leurs employeurs qu'ils seront obligés a) de se présenter après le 1^{er} mai ou, b) de partir avant le 1^{er} novembre, et ne pourront pas, de ce fait, travailler pendant la totalité de la période qu'auraient pu accomplir les stagiaires qui relèvent du programme de l'Association?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Non.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

LE SERVICE DE RELATIONS PUBLIQUES
DU CONSEIL DU TRÉSOR

Question n° 2175—**M. Robinson:**

1. Le Conseil du Trésor a-t-il un service de relations publiques et, dans l'affirmative, quels sont les effectifs de ce service?

2. Combien ce service de relations publiques a-t-il coûté en tout au conseil, à chacune des années écoulées de 1960 à 1968 incluse?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1. Le Secrétariat du Conseil du Trésor compte un fonctionnaire qui accomplit, à temps partiel, des fonctions de relations extérieures.

2. Le coût total des relations publiques au Conseil du Trésor s'établit comme il suit: a) De 1960 à 1968: néant; b) De décembre 1968 au 31 mars 1969—Coût estimatif, \$9,300.

LE SECOND PARC NATIONAL EN
SASKATCHEWAN

Question n° 2215—**M. Southam:**

Eu égard à la déclaration qu'a faite le ministre récemment, au sujet de l'expansion du programme d'aménagement des parcs nationaux du Canada, quand prévoit-on pouvoir annoncer l'emplacement du second parc national de la Saskatchewan, et la date du début des travaux?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Nous sommes toujours en pourparlers avec la province de Saskatchewan. Dès que nous en serons venus à une entente, nous publierons, de concert avec cette province, une déclaration annonçant l'emplacement de ce parc, qui sera le deuxième parc national de la Saskatchewan, ainsi que la date du début des travaux d'aménagement.

[Français]

A PROPOS DES PRÊTS CONSENTIS
À CERTAINS PAYS

Question n° 2221—**M. Dumont:**

1. Un prêt de 30 millions de dollars a-t-il été consenti à l'Inde et, dans l'affirmative, à quels taux et selon quelles modalités?

2. Quels seront le taux et les modalités du prêt à la Jamaïque?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Aucun accord de prêt au développement d'un montant de \$30,000,000 n'a été signé avec l'Inde. Toutefois, vers